



12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt : **93440017.7**

51 Int. Cl.⁵ : **B65D 19/31**

22 Date de dépôt : **12.02.93**

30 Priorité : **14.02.92 FR 9201858**

72 Inventeur : **Richert, André
24, rue Raoul Got
F-66000 Perpignan (FR)**

43 Date de publication de la demande :
18.08.93 Bulletin 93/33

74 Mandataire : **Arbousse-Bastide, Jean-Claude
Philippe
Cabinet Maisonnier 28 rue Servient
F-69003 Lyon (FR)**

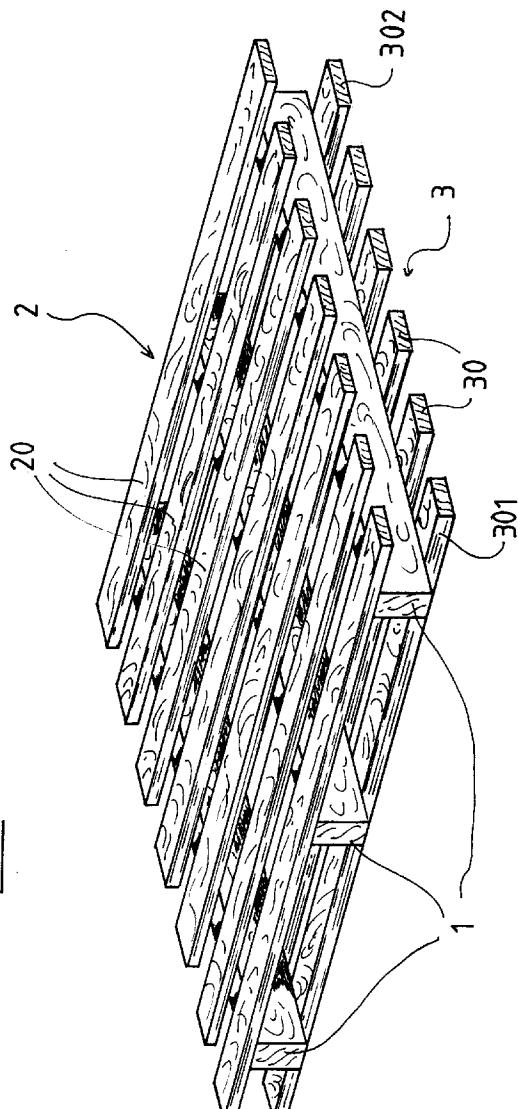
84 Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES GB IT LI LU NL PT

71 Demandeur : **M.E.R. SàRL
29 Quai Vauban
F-66000 Perpignan (FR)**

54 **Palette de manutention.**

57 Palette de manutention, adaptée notamment au chargement de sacs de ciment, comportant un plancher inférieur et un plancher supérieur constitués de planches parallèles entre lesquelles sont disposés perpendiculairement des chevrons qui leur sont solidarisés.

Les planches (20) du plancher supérieur (2) sont disposées en quinconce par rapport aux planches (30) du plancher inférieur (3), qui en compore une de moins, les planches de rives (301, 302) du plancher inférieur (3) se trouvant en retrait par rapport aux extrémités des chevrons (1), qui sont au nombre de trois.



La présente invention a pour objet une palette de manutention, adaptée notamment au chargement de sacs de ciment.

On sait que pour leur transport les sacs de ciment sont conditionnés sur des palettes de manutention de type classique, qui présentent l'inconvénient, étant données les dimensions normalisées à la fois desdits sacs de ciment et desdits palettes, que lors de la juxtaposition de deux palettes chargées au moyen d'un chariot élévateur, les arêtes aiguës des planches de l'une des palettes peuvent déchirer les sacs de l'autre.

Il est possible de remédier à cet inconvénient en espaçant les sacs de ciment, mais cela nuit à l'homogénéité de l'ensemble.

De plus lors du gerbage, également au moyen d'un chariot élévateur, d'une palette chargée sur une autre, il n'est pas aisément de réaliser à coup sûr le parfait équilibre, les planches de rives du plancher inférieur de la palette supérieure ne portant pas nécessairement sur les sacs de ciment de la palette inférieure.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients en proposant une palette de géométrie particulière, qui tout en ayant des caractéristiques mécaniques performantes, offre l'avantage d'un prix de revient inférieur à celui d'une palette de type classique.

Une palette de type classique comporte généralement un plancher inférieur et un plancher supérieur entre lesquels sont disposés quatre chevrons parallèles qui leur sont solidarisés. Les planchers supérieur et inférieur sont constitués de planches parallèles, disposées perpendiculairement aux chevrons, les planches du plancher supérieur étant en regard des planches du plancher inférieur, et les planches de rives étant solidarisées aux extrémités desdits chevrons.

La palette de manutention objet de la présente invention comporte également un plancher inférieur et un plancher supérieur, constitués de la même manière, à savoir de planches parallèles assemblées sur des chevrons.

Toutefois, à la différence d'une palette de type classique, les planches du plancher supérieur ne sont pas en regard de celles du plancher inférieur, mais disposées en quinconce, le plancher inférieur comportant une planche de moins que le plancher supérieur.

De ce fait les planches de rives du plancher inférieur ne sont pas solidarisées aux extrémités des chevrons mais à une certaine distance desdits extrémités, ce qui a pour conséquence, alors que la surface dudit plancher inférieur diminue, de maintenir la surface portante utile.

D'autre part afin de prévenir les risques de déchirement des sacs de ciment par les planches d'une palette, celles-ci peuvent être raccourcies de manière que se soient les sacs qui débordent légèrement du

plan de la palette. Ainsi lors de la juxtaposition de deux palettes, le contact ne pourra s'effectuer qu'entre sacs de ciment, cette mise en contact se trouvant facilitée par l'effet de lubrification du ciment, dont une fine pellicule recouvre toujours lesdits sacs.

Etant donnée la géométrie de la palette selon l'invention, trois chevrons seulement suffisent pour obtenir la résistance exigée.

D'un point de vue économique la palette selon l'invention nécessite à sa fabrication, même si l'on utilise des planches d'une épaisseur légèrement supérieure à celle des planches d'une palette de type classique, une quantité de bois inférieure d'approximativement 10 %, ce qui, sachant que ce type de palettes est fabriqué par millions d'exemplaires, représente une économie considérable.

Les avantages et les caractéristiques de la présente invention ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente un mode de réalisation non limitatif.

Dans le dessin annexé :

- la figure 1 représente une vue en perspective d'une palette selon l'invention.
- la figure 2 représente une vue partielle de profil, vue dans le prolongement des chevrons, de deux palettes chargées juxtaposées.
- la figure 3 représente une vue partielle de profil, vue dans le prolongement des planches, de palettes chargées gerbées.

Si on se réfère à la figure 1 on peut voir qu'une palette selon l'invention comporte d'une part trois chevrons 1, auxquels sont solidarisés par clouage un plancher supérieur 2 et un plancher inférieur 3.

Le plancher supérieur 2, respectivement inférieur 3, est constitué de planches 20, respectivement 30, disposées parallèlement les unes par rapport aux autres et clouées sur les chevrons 1 perpendiculairement à ceux-ci.

Les planches 30 du plancher inférieur 3 sont disposées en quinconce par rapport aux planches 20 du plancher supérieur 2, et sont en nombre inférieur d'une unité.

L'espacement entre les planches étant le même pour le plancher supérieur 3 et le plancher inférieur 3, les planches de rives 301 et 302 du plancher inférieur 3 sont en retrait par rapport aux chevrons 1.

Si on se réfère maintenant à la figure 2 on peut voir que deux palettes selon l'invention, chargées de sacs de ciment 4, juxtaposées, ne sont en contact que par les sacs de ciment 4, en sorte que leur déplacement n'entraîne aucun risque de déchirement des sacs par l'une ou l'autre planche de la palette voisine.

Ceci est dû au fait que les planches 20 et 30 des palettes sont d'une longueur telle que lorsque les sacs de ciment 4 sont bien calés les uns contre les autres, ceux d'extrémité débordent légèrement du plancher supérieur 2.

Si on se réfère maintenant à la figure 3 on peut voir que lors du gerbage de palettes A, chargées de sacs de ciment 4, sur les sacs de ciment 4 chargés sur des palettes B, les planches de rives 301 et 302 des palettes A reposent entièrement sur les sacs de ciment 4 des palettes B, ce qui n'est pas le cas avec une palette de type classique. Le gerbage des palettes chargées est donc facilité.

Il va de soi que la présente invention ne saurait être limitée à la description qui précède d'un de ses modes de réalisation, susceptible de subir un certain nombre de modifications sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

5

10

20

25

30

35

40

45

50

55

Fig. 1

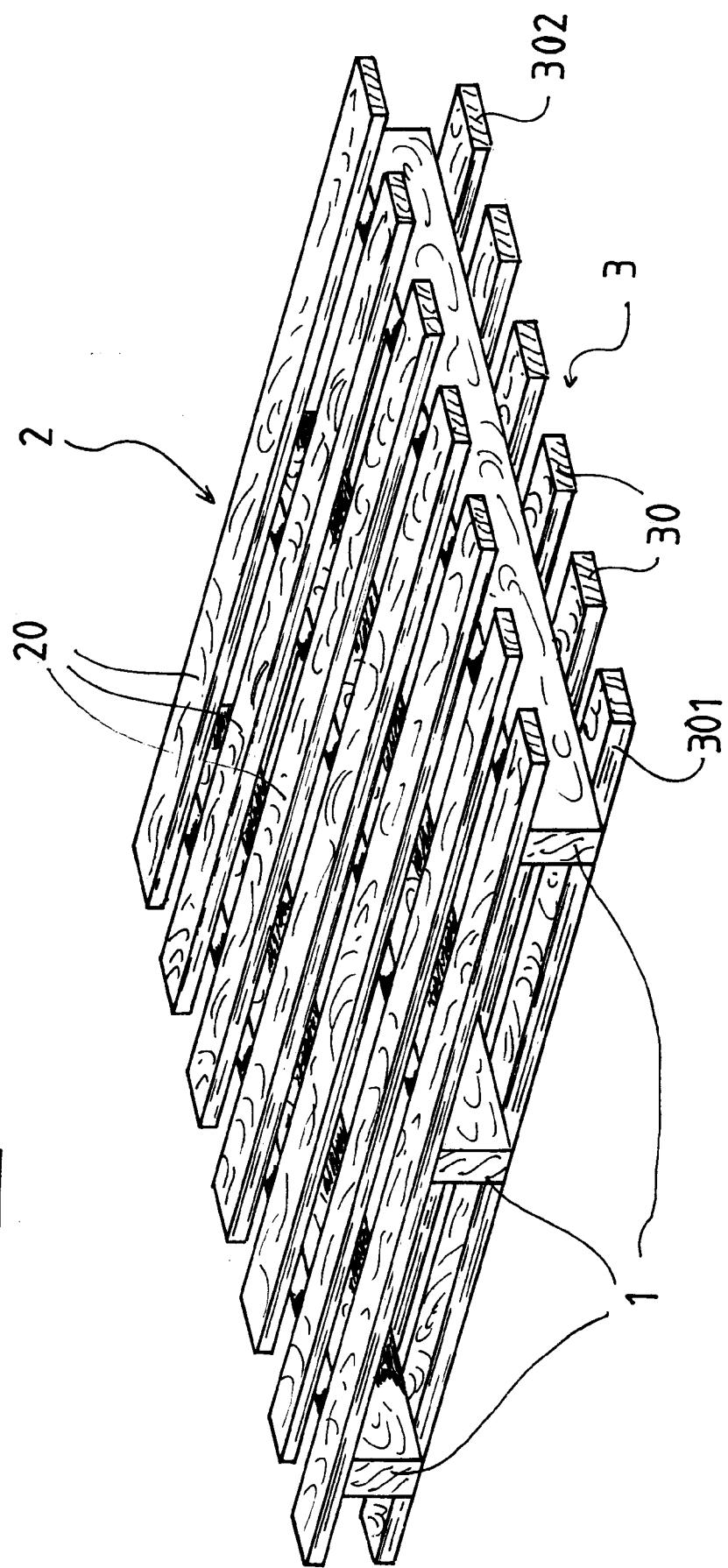


Fig. 2

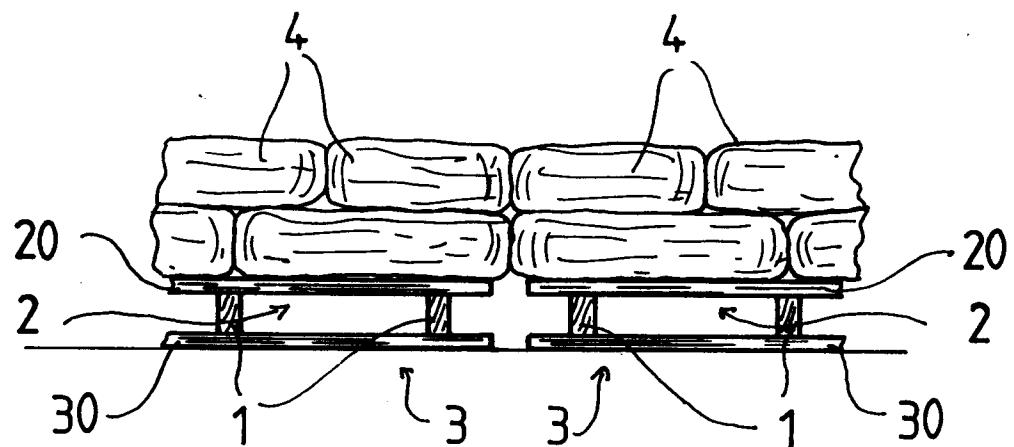
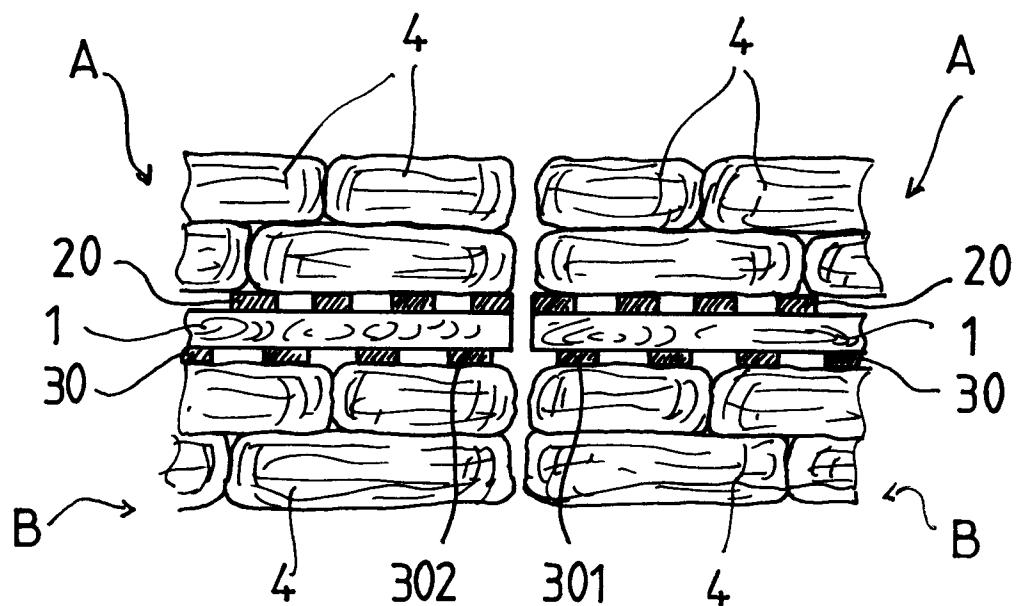


Fig. 3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 93 44 0017

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS					
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)		
A	FR-A-1 306 563 (E.C. CASES LTD) * le document en entier * -----	1,2	B65D19/31		
DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)					
B65D					
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications					
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur			
LA HAYE	17 MAI 1993	MARTIN A.G.M.			
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES					
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention				
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date				
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande				
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons				
P : document intercalaire				
& : membre de la même famille, document correspondant					